



Midi Corrèzien
Communauté de communes

Nombre de conseillers

En exercice : 51
Présents : 35
Représentés : 10
Votants : 45
Pour : 45
Contre : 0
Abstention : 0

Étaient présents les conseillers titulaires suivants :

Alain SIMONET, Denis PINSAC, Michèle LAQUIEZE, Bernard REYNAL, Dominique CAYRE, Gabriel BARRADE, Yolande BELGACEM, Ghislaine DUBOST, Jean - Michel MONTEIL, Jean-Paul DUMAS, Sabine SABATIER, Vincent LEDOUX, Guy CHASSAGNE, Michel CHARLOT, Nelly GERMANE, Gérard LAVASTROU, Laurent BRESSY, Christian DERACHINOIS, Alain VAUZOUR, Éric GALINON, Yves NOYER, Christophe LISSAJOUX, Hervé BONAUD, Isabelle SEGUY, Nicolas TARDIF, Caroline DU MAS DE PAYSAC, Yves POUCHOU, Jean-Louis ROCHE, Olivier LAPORTE, Éric CISCARD, Philippe LONGUEVILLE, Laurent PUYJALON, Michaël SCHULLER, Roselyne POUJADE

Étaient présents les conseillers suppléants suivants : Grégory QUINTANE

Étaient représentés les conseillers titulaires suivants : André ALRIVIE par Denis PINSAC, Bernard LARBRE par Yves POUCHOU, Jean-Pierre LARIBE par Dominique CAYRE, Pierre MILY par Alain VAUZOUR, Arnaud REYNIER par Jean-Michel MONTEIL, Nathalie DURANTON par Alain SIMONET, Jérôme MADELEINE par Christophe LISSAJOUX, Jean BOUYSSOU par Philippe LONGUEVILLE, Christophe CARON par Nicolas TARDIF, Nathalie LABORDE par Éric GALINON

Étaient excusés les conseillers suivants : Francis CANARD, Patricia GRAFFEUIL, Danielle BESSE, Christelle CANTALOUBE, Isabelle VIRONDEAU, Daniel ROCHE, Laurent BOISSARIE

DÉLIBÉRATION N°2022-57 : FISCALITÉ DIRECTE LOCALE 2022 - VOTE DES TAUX

Depuis 2021, les EPCI ne se prononcent que sur les deux taxes foncières et la CFE.

En effet, l'article 16 de la loi de finances 2020 a acté la suppression de la Taxe d'Habitation (TH) sur les résidences principales pour 80 % des français. Pour les 20 % de ménages restant, l'allègement sera de 30 % en 2021 puis de 65 % en 2022. Cette suppression progressive s'achèvera en 2023 pour tous les contribuables.

Depuis 2021, le produit de la taxe d'habitation perçu jusqu'ici par l'EPCI est remplacé par l'octroi d'une fraction de TVA nationale.

- *Considérant que la Communauté de communes Midi Corrèzien est soumise au régime de fiscalité professionnelle unique,*
- *Considérant que par délibération n° 2017-123 du 31 mars 2017, le conseil a décidé d'appliquer une intégration fiscale progressive du taux de taxe d'habitation (TH), de taxe foncière bâti (TFB), de taxe foncière non bâti (TFNB) et de cotisation foncière des entreprises (CFE) sur le territoire de la communauté de communes Midi Corrèzien sur une durée de 12 ans ;*
- *Considérant que le Conseil communautaire doit se prononcer sur les taux de fiscalité intercommunaux,*
- *Considérant toutefois que, dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour les collectivités, l'article 16 de la loi de finances pour 2020 précise que le taux de taxe d'habitation 2022 est égal au taux appliqué en 2019 sur le territoire de la collectivité. Qu'ainsi le taux de taxe d'habitation est gelé par la loi et ne peut être modifié.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide :

- **DE FIXER** les taux de fiscalité pour 2022 comme suit (maintien des taux 2021) :
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 1, 36 %
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 12, 31 %
 - Cotisation foncière des entreprises : 29,27 %
- **DE CHARGER** le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Publié le 26 avril 2022

Le Président,
Alain SIMONET

Envoyé en préfecture le 26/04/2022

Reçu en préfecture le 26/04/2022

Affiché le



DÉLIBÉRATION N° 019-200066769-20220407-D2022_57FISC22-DE

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 7 du mois d'avril à 17 heures, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à la salle polyvalente Versailles – 19500 MEYSSAC, sous la présidence de M. Alain SIMONET, Président.

Date de convocation : 1^{ER} avril 2022

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Gabriel BARRADE a été désigné secrétaire.